



Laval, le 2 avril 2020

Aux élèves, aux parents et au personnel
de la Commission scolaire de Laval

Objet : Récupération des effets scolaires et personnels

**DIRECTION
GÉNÉRALE**

Chers élèves,
Chers parents,
Chers membres du personnel,

Comme vous le savez, la situation exceptionnelle liée à la COVID-19 évolue rapidement et c'est pourquoi nous sommes en constante communication avec les autorités compétentes.

Suspension de la récupération du matériel

Lors d'une déclaration publique, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, nous a demandé d'annuler immédiatement toute opération de récupération des effets scolaires et personnels dans nos établissements, tant pour les élèves que pour le personnel. Cette décision s'appuie sur une recommandation de la Santé publique sur la base des plus récentes informations relatives à l'évolution épidémiologique du virus.

Ainsi, seule la direction peut accéder à une école pour des circonstances exceptionnelles, tout comme certains membres du personnel qui doivent réaliser des mandats étant reconnus comme essentiels.

Nous sommes conscients des inconvénients causés par cette situation, mais nous nous devons de respecter les directives visant à assurer la sécurité de la population.

Nous vous remercions de votre compréhension et soyez assurés que nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Le directeur général,

Yves Michel Volcy

Yves Michel Volcy
Directeur général

Centre administratif
955, boul. Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7S 1M5
Téléphone : 450 662-7000
Télécopieur : 450 625-2042
<http://www.cslaval.qc.ca>